



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°192

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Tourse, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ios ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Convention avec le CAUE 62

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,
Vu les compétences de l'intercommunalité,
Vu le dossier de candidature à l'appel à projet Guichet Unique de l'Habitat lancé par la Région Hauts de France,
Vu la labellisation de la Communauté de Communes à cet appel à projet,
Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est lauréate de l'appel à projet « Guichet Unique de l'Habitat » mis en place par la Région Hauts de France.

Dans ce cadre, Madame la Vice-Présidente précise que cette labellisation permet à l'intercommunalité d'être le point d'entrée unique sur le territoire pour les questions relatives au logement.

Dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat et afin de renforcer le conseil au ménage sur les sujets d'architecture (extension de logement, réaménagement intérieur,...), l'intercommunalité avait noué un partenariat avec le Conseil en Architecture, en Urbanisme et Environnement (CAUE) du Pas de Calais, en 2023 afin de mettre en place une permanence mensuelle d'un architecte conseil.

En plus de ces permanences deux temps forts ont été réalisés : deux réunions publiques, une sur le solaire avec les services du SDAP du Pas de Calais et une sur la thermique dans les bâtiments anciens.

La présente délibération vise à poursuivre, pour 2024, ce partenariat avec le CAUE du Pas de Calais.

Pour 2024, d'autres animations territoriales pourront être proposées dans le cours de l'année de convention en fonction des retours d'expériences et des besoins identifiés au travers du Guichet Unique de l'Habitat et du service Application du Droit des Sols (ADS).

Cet accompagnement se traduirait par une convention liant les deux structures avec un coût pour l'intercommunalité de 5000 € pour l'année 2024

Madame la Vice-Présidente précise que le projet de convention et son annexe figuraient avec l'invitation à la présente assemblée, il en est fait un résumé.

Suite à l'avis favorable de la commission du 5 décembre et du Bureau du 6 décembre 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer :

- la présente convention avec le CAUE du Pas de Calais pour un montant de 5000 € pour l'année 2024
- tout document et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour rendre effectif et opérationnel ce partenariat.

Le Président


Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023

